

avril 2017



Le mot du
MAIRE

Malgré les baisses de dotation de l'état, et grâce à une gestion rigoureuse, le budget communal est en bon équilibre, on peut en être satisfait. Les finances sont apurées, une baisse des impôts sera effectuée.

L'année passée, nous avons obtenu les subventions nécessaires pour la mise en route des travaux de l'aire de détente.

Après quelques soucis de mise en œuvre, l'aménagement du terrain est à sa phase finale. Les jeux et agrées pour petits et grands vont être mis en place. Les fenêtres de la clouterie seront sécurisées par la pose de panneaux de bois. Ceux-ci seront mis en peinture et décorés de dessins réalisés par les élèves scolarisés à Bainville, ceci dans le cadre du projet d'école en accord avec les maîtresses et la direction de l'enseignement. Les adolescents pourront, s'ils le souhaitent, également participer à ce projet. Ils contribueront à embellir les façades tristes de la clouterie, ainsi que l'aire de détente.

En ce qui concerne internet, le dispositif WIFIMAX a été amplifié. De ce fait, l'ensemble du village hormis Bingerville et Montauban sera couvert.

Je remercie les associations ainsi que tous les bénévoles qui les composent et qui contribuent ainsi aux animations et au rayonnement de notre village.

Le Maire Raoul HODOT

Une aire de détente pour tous à la Clouterie

Depuis plusieurs années, la municipalité cherchait une solution pour faire une aire de détente pour petits et grands au sein du village. Après réflexion, le terrain se situant derrière la Clouterie, aujourd'hui propriété de la commune est apparu comme plus adapté pour concrétiser ce projet.

Ce terrain aménagé offrira la possibilité de jouer au football et au basket-ball. Il sera également utilisé pour les cours de sport des enfants de l'école. Son extrémité sera équipé de jeux pour les plus petits. Un terrain de pétanque est également prévu.

Les travaux d'un montant de 26 885€ ht ont été subventionnés à hauteur de 17 254€. L'acquisition de jeux s'élève à 5 887€HT.

Après le défrichage et la vente de la ferraille stockée sur le site, les travaux de mise à niveau du terrain ont pu commencer. Un geotextile a été installé. Puis, un compactage de grouine, la pose de bordures et de grillage ont été réalisés. Enfin, une couche des gravillons a été étendue. Les fenêtres vont être protégées par des panneaux peints par les enfants de l'école sur le thème des loisirs.



Les conseillers municipaux et des bénévoles à l'ouvrage pour la préparation de panneaux avant la mise en peinture par les scolaires.



LE CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du conseil municipal



Raoul Hodot
Maire, 63 ans
retraité
fonction territoriale
rue des Chaussottes



Boris Brochin
42 ans
chef de projet
informatique
rue de Lebeuville



Vincent Schwarz
38 ans
facteur
rue de Lebeuville



Éric Roth
1^{er} adjoint, 50 ans
chef d'entreprise
route D570



Chantal Thiery
65 ans
retraîtée AMP
rue des Chaussottes



Laurent Desjeunes
43 ans
chauffeur livreur
rue de Lebeuville



Brigitte Meyer
2^e adjoint, 57 ans
dirigeante agence
de communication
Bingerville



Éliane Mortal
71 ans
retraîtée
service hospitalier
rue de Lebeuville

Les commissions municipales

Président des commissions :
Raoul Hodot

FINANCES ET GESTION

Vice-présidente : Brigitte Meyer
Éliane Mortal, Boris Brochin,
Laurent Desjeunes

TRAVAUX

Bâtiments, voirie, chemins
ruraux, grands travaux, PLU
Vice-président : Boris Brochin
Vincent Schwarz, Boris Brochin,
Éric Roth, Chantal Thiery,
Laurent Desjeunes

Les délégués

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE PAYS DU SAINTOIS

Titulaire Suppléant
Brigitte Meyer Laurent Desjeunes

SIVU DE LA HAUTE-MOSELLE

Présidente Suppléants
Éliane Mortal Chantal Thiery
Laurent Desjeunes

Titulaire
Raoul Hodot

SIS BAYON

Éliane Mortal Vincent Schwarz

SYNDICAT DES EAUX DE PULLIGNY

Titulaires Suppléants
Éric Roth Raoul Hodot

CCAS DE BAINVILLE-AUX-MIROIRS

Vice-présidente **Membres bénévoles**
Brigitte Meyer Cathy Ricque,
Evelyne
Masson,

Membres élus
Raoul Hodot,
Chantal Thiery,
Eric Roth

ÉCOLES-VIE CULTURELLE ET SPORTIVE-COMMUNICATION

Liens avec les associations
communales, relations avec les
établissements scolaires, coopérative
scolaire et association USEP,
bulletin municipal, cérémonies
Vice-président : Laurent Desjeunes
Éliane Mortal, Vincent Schwarz

RESPONSABLE EMPLOYÉ COMMUNAL

Raoul Hodot (Maire)

RESPONSABLE SALLE POLYVALENTE

Chantal Thiery

COMMISSION COMMUNALE DES IM- PÔTS DIRECTS (nommée par le préfet)

Titulaires Suppléants
Gilbert Brochin Dominique Fauterre
Guy Bourguignon Boris Brochin
Bernard Gerard Chantal Thiery
Jean-Pierre Éliane Mortal
Petitjean Laurent Desjeunes
Éric Roth Pascal Barbezant
Philippe Aussedat (Laneuveville-
devant-Bayon)

DÉLÉGUÉ À LA DÉFENSE

Éric Roth

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2016

DÉLIBÉRATIONS DU 25 FEVRIER 2016

- > Démission de M. Yves JEHL, 1^{er} adjoint
- > Renouvellement de l'avenant avec M. Olivier JEANNOT
- > Suite à la dissolution du CCAS, les dépenses engagées au compte 6232 : «Fêtes et Cérémonies» sont désormais prises en compte sur le budget principal de la commune au même compte.
- > Redevance assainissement fixée à 0.70€ le m3
- > Opposition à la fermeture de classe sur le RPI 1 à la Commune de Lebeuville

DÉLIBÉRATIONS DU 9 MARS 2016

- > Election 1^{er} adjoint : M. Eric ROTH, élection 2^e adjoint : M^{me} Brigitte MEYER
- > Avis défavorable pour la réalisation d'un parc éolien sur les communes de HERGUGNEY et AVRAINVILLE
- > Approbation du compte de gestion- compte administratif de 2015 (Buget commune et assainissement)
- > maintien du taux des 4 taxes à l'identique :
Taxe Habitation : 24.23%
Taxe Foncière (bâti) : 14.49%
Taxe Foncière (non bâti) : 28.97%
CFE : 22.68%
- > Subventions : Ecole de Bainville-aux-Miroirs : 750€
Ecole de Lebeuville : 150€ /Ecole de Gripport : 150€ /Foyer Rural de Bainville aux Miroirs : 400€ / ACCA (Chasse : 50€ /Donneurs de sang : 50€

DÉLIBÉRATIONS DU 30 MARS 2016

- > Vote du budget 2016
DE LA COMMUNE
Fonctionnement :
Dépenses : 223 292,04€ / Recettes : 200 116€ /
Résultat reporté : 67 539,34€
Excédent : 45 363,30€
Investissement :
Dépenses : 166 414,62€ / Recettes : 28935,00€/
Résultat reporté : 160 935,24€
Excédent : 23 457,62€
- DE L'ASSAINISSEMENT
Fonctionnement :
Dépenses : 15 557,77€ /Résultat : 3 412,23€
Recettes : 19 300,00€
Investissement :
Dépenses : 105 316,56€
Recettes : 9509,47€/
Résultat reporté : 95807,09€ : 105316,56€

DÉLIBÉRATIONS DU 26 MAI 2016

- > Fixe le taux d'indemnité des adjoints.
1^{er} et 2^e adjoints: 6.6% de l'indice brut de 2015 soit 250,90€ brut
- > Affectation du résultat de fonctionnement reporté du CCAS
au budget principal de la commune : 927€
- > Création d'une aire de détente : 26 885€
HT + acquisition de jeux : 5 887€/H
- > Reconduction du bail de location de la chasse dans la prairie à la société de chasse locale pour une durée de trois ans : 450€/annuels.
- > Adhésion à la convention santé pour les agents par le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle

DÉLIBÉRATIONS DU 8 SEPTEMBRE 2016

- > Location de la parcelle n°347, route de Montauban d'une superficie de 23 a 70 ca à M. Jean-Pierre REMI (GAEC de Bingerville), exploitant : 35€/an

DÉLIBÉRATIONS DU 13 OCTOBRE 2016

- > Vente de fonte provenant de l'ancienne clouterie à Rousseau Négoce Métaux : 978€

DÉLIBÉRATIONS DU 15 NOVEMBRE 2016

- > Redevance pour occupation du domaine public à la Mésange bleue les jeudi 15 – vendredi 16 – samedi 17 et dimanche 18 décembre, aux fins d'installer un marché de Noël.

- > Affouage dans les parcelles N°2 et 3 dans la forêt communale : prix du stère à 11€

- > Transfert de compétences en matière d'intervention économique et et d'accueil des gens du voyage
- > Transfert du Plan local d'urbanisme (PLU) au Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)

DÉLIBÉRATIONS DU 14 DÉCEMBRE 2016

- > Indemnité au receveur municipal : 151,91€ brut.
- > Révision du tarif colombarium : 450€ par case
- > Renouvellement bail de chasse forêt de la Poix : 501€/an
- > Location du logement sis au 1 rue des Chaussottes à 452.23€ à M^{me} Sylvie CARELLI
- > Approbation du bilan de la concertation du PLU.
- > Arrêt du projet de PLU pour présentation pour avis aux personnes publiques associées



FLEURISSEMENT DU VILLAGE

Des récompenses pour la commune et des habitants

Pour la 2^e fois, nous avons participé au concours des villages et maisons fleuries organisé par la Communauté de communes du Pays du Saintois.

La cérémonie de remise des récompenses a rassemblé environ 160 personnes le samedi 29 octobre 2016 à Diarville. C'est 82 habitations qui ont été récompensées sur les 32 communes inscrites et également récompensées. Le jury, composé de nombreux bénévoles, a parcouru les communes qui ont été divisées en 9 groupes. Nous sommes arrivés en tête de notre catégorie des communes de 260 à 450 habitants. La commune a reçu un bon d'achat de 40 euros, ainsi qu'un hydrangéa. Trois habitants ont été récompensés : MMes Paulette Doyen, Bernadette Vuidart et M. Grégory Jeanson. Ils ont reçu un bon d'achat de 30 euros et un cyclamen.

Toutes nos félicitations à nos récipiendaires. Remerciements également aux personnes qui ont participé en fleurissant leur habitation, rendant ainsi notre village plus agréable. Les pépinières Bertrand ont été choisies cette année par la Communauté de communes pour fournir toutes les plantes destinées aux communes et aux récompensés.

Vous êtes sensible à l'embellissement de votre cadre de vie ? Et si vous parrainiez un bac ! Cela consiste juste à l'entretenir et l'arroser régulièrement, surtout en période de forte chaleur. **Prenez contact avec Chantal Thierry, conseillère en charge de l'environnement.**

Améliorons notre cadre de vie !

Depuis le début de la mandature, un effort particulier a été apporté au fleurissement de la commune.

Des auges en pierre, un chaudron et une mangeoire ont été récupérés et installés par les conseillers chargés de l'environnement. Les enfants du périscolaire peuvent ainsi s'exercer à la plantation de fleurs.

Dans la butte près de la salle polyvalente, des groseillers, cassissiers et des vivaces (symphoricarpos brin de soleil, salvia «Hot Lips», lavandes) ont été plantés. Dans le centre du village, quelques arbres abîmés ont été remplacés par un lyquidambar et deux catalpas boules. Sur l'ensemble de la commune, priorité a été donnée aux vivaces : piéris, rosiers, hydrangeas, lavandes fleurissent ainsi chaque année. C'est durable et économique. Un lilas et un hydrangea reçus en récompense du concours fleurissement ont été également répiqués. Un charme pyramidal et des plantes aquatiques (Equisetum) ont trouvé leur place au lavoir dans une auge.



Les équipements ont été restaurés et complétés : mise en peinture des barrières, des rampes, de la porte du cimetière, des bacs à fleurs et des bancs béton. Des tables en bois ont été installées près de la salle polyvalente en face de la mairie. Un banc a pris place à la tour ainsi que des poubelles. Remerciements aux pépinières Bertrand pour les plantes offertes, aux personnes qui ont donné mangeoire et chaudron. Merci également à ceux qui nous ont aidés pour les auges, à la personne qui a participé au nettoyage de la montée d'escaliers qui mène à la tour, aux habitants qui fleurissent notre village et qui le rendent plus agréable.

RESPECTONS NOTRE ENVIRONNEMENT

Le bien vivre ensemble nécessite quelques règles à respecter pour maintenir la qualité de notre environnement. Petit rappel !

Au printemps

Les propriétaires ou locataires sont tenus (si possible) de balayer, désherber devant chez eux, en bordure de la voie publique, afin de maintenir trottoirs et caniveaux en parfait état de propreté. Le désherbage doit être réalisé par l'arrachage ou le binage. Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit. Le brûlage de déchets verts n'est plus autorisé. D'autres solutions existent qui peuvent faire du bien à votre jardin : pensez au mulching, broyage et paillage.

En automne

Lors de la chute des feuilles, les riverains sont tenus également de balayer les feuilles mortes, mais ne doivent pas les pousser à l'égout.

En hiver

Les habitants doivent balayer la neige le long de leur habitation afin de maintenir un passage piéton et jeter du sel ou du sable pour éviter la formation de verglas.

A louer paquis communaux au tarif de 15€ par an, s'adresser en mairie.

Les déjections de nos amis à 4 pattes

Sur la voie publique, les chiens doivent être tenus en laisse. Il est interdit de les laisser divaguer sous peine de mise en fourrière. Il est également interdit de laisser ceux-ci déposer leurs déjections sur les trottoirs, espaces verts, plates bandes, jardinières ou murs des habitations. Les propriétaires doivent se munir de tout moyen à leur convenance (sachet, pince...) pour ramasser. Le non respect de cette prescription peut être sanctionné par une amende.

Les ordures ménagères

Le ramassage des ordures ménagères a lieu le mardi matin. Les poubelles doivent être sorties la veille, à partir de 20h, et, si possible, rentrées après le ramassage.

Le bruit

Pour la tranquillité du voisinage, le bruit excessif est sanctionné de jour comme de nuit. Ceci concerne tout bruit émis à l'intérieur des habitations ou des dépendances provenant d'animaux, de téléviseurs, de radios, pétards, véhicules, outils de bricolage ou de jardinage..... Tout bruit causé par désinvolture ou par manque de précaution est répréhensible.

JE RESPECTE LES HORAIRES DE TONTE

Pour éviter tout problème de voisinage, avant de mettre en route votre tondeuse à gazon, il faut savoir que la tonte du gazon est réglementée selon les jours et les heures. Pour rappel, la tonte est autorisée :

en semaine : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
le dimanche : de 10h00 à midi.



ORDURES MÉNAGÈRES

MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE INCITATIVE



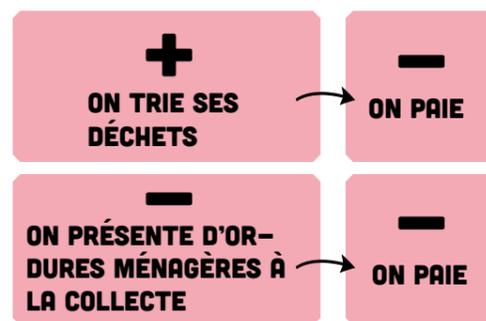
La tarification des ordures ménagères actuellement appliquée au sein de la Communauté de Communes du Pays du Saintois est une redevance au nombre de personnes composant le foyer. **A partir du 1^{er} Janvier 2018, elle est remplacée par une redevance incitative** dont la tarification établit un lien direct entre la production de déchets et le montant de la facture. Il s'agit d'un système de facturation plus juste, puisque proportionnel au poids de déchets produits et non plus au nombre d'habitants par foyer.

Trions plus, payons moins

Concrètement, cette redevance comprend :

- > **une partie fixe de contribution au service**, similaire à un abonnement, destinée à couvrir au plus juste les frais fixes de collecte et de tri des déchets :
- > **une partie variable calculée en fonction du poids des déchets résiduels collectés** (qui couvre les frais de traitement de ces déchets) et qui inclut un forfait minimum.

Le principe est simple :



Vous allez être équipé de votre moyen de collecte des ordures ménagères. Il peut s'agir d'un bac individuel ou d'un bac individuel verrouillé ou d'un abri bac (fonctionnant par badge). **La distribution de ce moyen de collecte se fera entre février et mai 2017**, par Veolia. Il sera distribué en porte-à-porte. Lors de la distribution, Veolia vous demandera de confirmer certaines informations sur votre foyer (nombre de personnes...). Il vous remettra enfin un document, vous expliquant le fonctionnement du système de collecte

Lors du passage du prestataire, si vous êtes :

- Un particulier en habitat individuel**
Vous obtenez un bac individuel et votre carte d'accès en déchetterie. Le bac sera équipé d'un verrou dans certains cas particuliers, en rapport avec la configuration du logement. Si vous ne remplissez pas les conditions, mais désirez tout de même un verrou, la pose et la fourniture seront facturées. Le bac individuel est utilisable dès réception.
- Un particulier en habitat collectif**
2 à 5 habitats collectifs (sauf exceptions) Vous obtenez un bac individuel verrouillé et votre badge d'accès en déchetterie. Le bac individuel est utilisable dès réception.
- Un professionnel ou une administration**
Le prestataire vous contacte en amont pour fixer un rendez-vous de livraison du bac, si besoin. Vous déterminez, lors de cet échange, le nombre de bacs et la contenance dont vous avez besoin, ainsi que votre souhait d'accès en déchetterie.

Quelques conseils pour réduire vos déchets

- > **Triez vos déchets** avec les Points d'Apports Volontaires (conteneurs) présents dans la commune. Une borne pour les textiles sera bientôt installée.
- > **Déposez vos encombrants à la déchetterie** de Tantonville ou devant chez vous pour la collecte annuelle (dates disponibles sur www.ccpaysdusainois.fr).
- > **Compostez vos déchets de cuisine.**
- > **Demandez votre STOP PUB** à la Communauté de Communes du Pays du Saintois.
- > **Évitez les produits sur-emballés.**

Plus d'infos sur www.ccpaysdusainois.fr



REGARD SUR L'ÉCOLE

Le mot des Maîtresses

Isabelle Triboulot et Anne Marchal

Cette année, en raison de la fermeture de l'école de Lebeuville, l'école du village est composée de deux classes : une classe de CP CM2 à 26 élèves et une classe de CE1 CE2 CM1 à 25 élèves.

Nous sommes ravis des vidéoprojecteurs interactifs installés dans chaque classe qui présentent un atout pédagogique indéniable.

Les CM1 CM2 ont eu l'occasion d'aller visiter la mairie de Bainville-aux-Miroirs afin de comprendre le rôle du maire et du conseil municipal.

Sophie Gerardin, la directrice de la communauté de communes du Pays du Saintois est également venue nous rendre visite pour expliquer aux grands; ce qu'est une communauté de communes. Elle leur a ainsi parlé du projet de collecte incitative des déchets.

Les CM1 CM2 réfléchissent actuellement à diminuer les déchets à l'école avec le projet de composter les déchets organiques, de trier encore plus ce qui est recyclable, de favoriser les produits contenant le moins d'emballages.

L'école s'est rendue le 24 mars dernier au refuge du Sotré sur la route des crêtes pour une journée randonnée.

Nous avons hâte de pouvoir utiliser la nouvelle aire de détente!

L'activité Piscine

Depuis plusieurs années, les enfants de l'école primaire bénéficient d'un stage Apprentissage de la natation sur une durée de 10 semaines. Ces séances ont lieu le mardi matin à la piscine d'Épinal. Le personnel enseignant, des parents d'élèves M. Ruche ancien enseignant, qui ont tous un certificat d'agrément, accompagnent les enfants. Un maître-ageur assure le déroulement des cours, les enfants étant répartis selon leur niveau. Sur les 50 élèves, 40 maîtrisent la discipline. C'est le syndicat scolaire de la Haute Moselle qui assure les dépenses liées à cette activité.

La cantine

La cantine scolaire a lieu dans les locaux de la salle polyvalente. Entre 20 et 25 élèves arrivent à 11h50 et repartent à 13h35. Les repas sont livrés par la Ste API de Malzéville. Anne-Laure Kieffer gère le fonctionnement de ce service secondée par MC Guenin ET MC Régulaire les Atsem de l'école. Ce service est assuré par le SIVU.



La bibliothèque du foyer rural

Depuis 2 ans, c'est Eliane Mortal qui en a pris la responsabilité, secondée par Mireille Brochin et Simone Francin qui continue à donner de son temps avec une grande fidélité. Un grand choix de livres est proposé : romans, ouvrages documentaires, BD, albums enfants.

La bibliothèque a participé à l'opération Bonhommes éphémères avec la Communauté de Communes du Pays du Saintois. C'est Madame Bo-livres qui la représentait et ceci en relation avec les bibliothèques des villages voisins. La présence des bibliothèques sur le site de la colline de Sion lors du marché de Noël, dans le bus Chocoline avec l'appui de l'association Lecturique a permis un échange riche entre adultes et enfants intéressés par la lecture. Les bonhommes représentant les activités du foyer rural ont été réalisés par Gilbert Gérard.

Ouverture le lundi de 16h à 18h. De 9h30 à 10h30 pour les scolaires.



Le périscolaire

Les enfants des trois villages du regroupement scolaire disposent d'un accueil périscolaire de 15h45 à 18h30 à la salle polyvalente. C'est Valérie Barthelemy de l'association ADMR qui assure ce service avec M.C Guenin ou E. Mortal. Après le goûter, est proposée une activité en rapport avec le PEDT (Programme Educatif et Territorial). Après les vacances de Pâques, les activités seront axées sur la nature et le tri des déchets. En prévision, visite des pépinières Bertrand, animations avec le Conservatoire des sites lorrains qui gère la Moselle sauvage, des séances de lecture à la bibliothèque. Une dizaine d'enfants bénéficient de ce temps après la classe.

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

LES P'TITES LIBELLULES

L'association de parents d'élèves a pour but de soutenir les projets pédagogiques des écoles de notre RPI (sorties scolaires, projets éducatifs, aide matérielle et éducative, etc....) et aider le corps enseignant à organiser des manifestations tels que la kermesse et des marchés ou autres.

En 2016, l'association a réalisé plusieurs actions (vente de chocolats de Pâques, vente de Bandes dessinées pour sauver l'école de Lebeuville, kermesse et marche contre la fermeture de l'école de Lebeuville, vente de calendriers, vente de chocolats de Noël). Les bénéfices ont servi à financer les bus pour :
Sortie neige - école primaire de Bainville-Lebeuville-Gripport
Sortie XARONVAL - école Gripport - Lebeuville
Sortie Planétarium Epinal - école Bainville

En 2017, sont prévus la vente de chocolats de Pâques, marché de printemps le 1 avril, kermesse le 1 juillet, vente de chocolats de Noël.

Contact : Les P'tites Libellules -
lesptiteslibellules@yahoo.fr - katy.pascal@wanadoo.fr



LES PETITS BAINGRIVILLOIS

C'est une association de bénévoles sans distinction, dont le but est d'apporter une aide financière ou matérielle afin d'aider les collectivités à rénover ou construire une école et/ou permettre le financement de matériels logistique, informatique, sportif ou autre, aidant au fonctionnement des écoles du RPI. En 2016, l'association a financé du matériel sportif et musical au profit des écoles de Bainville - Lebeuville et Gripport, en organisant sur 4 dates dans l'année : une soirée Haut chic bas choc, une marche gourmande, un loto et le marché de Noël.

En 2017, l'association a prévu plusieurs actions : carnaval le 4 mars, marche gourmande le 4 juin, loto le 10 septembre et marché de Noël le 19 novembre.

Contact : Les Petits Baingrillois -
lespetitsbaingrillois@gmail.com

LE FOYER RURAL

Contact : Roselyne Hodot - Tél 09 88 28 15 32

Marche nordique

La marche nordique (activité physique de plein air venue tout droit de Finlande) est une nouvelle activité du foyer rural pratiquée aux abords de la Moselle sauvage depuis septembre 2016, elle se déroule dans une très bonne ambiance, et regroupe des adeptes de Bainville-aux-Miroirs, Gripport et Mangonville. RDV tous les samedis au Pont de la Moselle à 14h30 jusqu'à 16h30 - entraîneur diplômé Patrick Galet.



Concours belote

C'est dans une ambiance conviviale que se sont réunies 34 équipes venues d'Epinal, Remiremont... une centaine d'adeptes à la belote organisé par le foyer rural le 10 novembre à la salle polyvalente, plus de 700€ de lots ont été gagnés. Les joueurs sont repartis très satisfaits de leur soirée.



Qi Gong

Nouvelle activité du foyer rural, le Qi gong, pratique ancestrale chinoise, (Santé, Détente, Bien-Être) pratiquée depuis septembre 2016 dans une très bonne ambiance. Elle regroupe une douzaine de personnes sous la houlette de Cécile Barotte diplômée (20 années de pratique). RDV les lundis à 19h jusqu'à 20h30 à la salle polyvalente.

Gym douce

Très bonne ambiance de travail pour les 2 groupes dynamiques de gym douce et tonique, animés par Aurélie Van Hoye, professeur de sport. Rendez-vous les mercredis pour la gym douce (19h30 - 20h30) et la gym tonique (20h30 - 21h30).



Et sans oublier les mercredis récréatifs où une vingtaine d'enfants sont accueillis par Suzie (responsable), Marie-Claude et Sylvie de 14h à 17h.

Puces des couturières

Nouvelle manifestation du foyer rural qui a remporté un vif succès, qui s'est déroulée le 1^{er} mai 2016. 11 exposantes avec leurs 44m d'étalages, proposaient une véritable caverne d'Ali Baba (produits couture, broderie, dentelle etc). Des passionnées n'ont pas hésité à venir de très loin (Belfort, Nogent-sur-Marne, Châtenois (près de Sélestat) pour passer une journée dans notre petit village du Saintois.

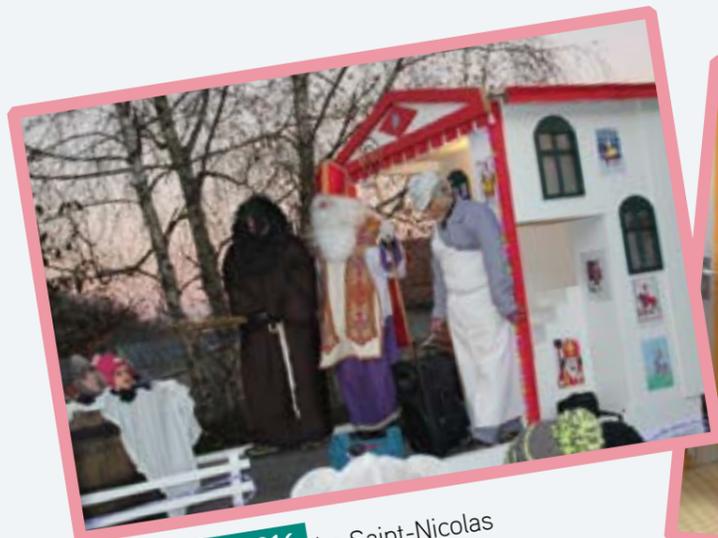


LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS

17 AVRIL	CHASSE AUX ŒUFS
30 AVRIL	PUCES DES COUTURIERES
24 SEPTEMBRE	VIDE GRENIER
25 NOVEMBRE	SOIREE BEAUJOLAIS
16 DECEMBRE	ASSEMBLEE GENERALE

24 JUIN 2017 Ô' TOUR DE LA TOUR
Manifestation axée entièrement sur le passé médiéval du village.
Redécouverte du patrimoine médiéval du XII^e et son histoire par le biais d'une conteuse.
Reconstitution de combat médiéval au pied de la Tour (XII^e siècle).
Différentes animations avec les enfants (atelier de tissage, atelier danses médiévales, jeu de bilboquets-cuiller, échoppe d'herboristerie, tir à l'arc, arbalète...)
Exposition sur les châteaux à la salle polyvalente.
Repas médiéval.

ÉVÈNEMENTS



Décembre 2016 La Saint-Nicolas



Janvier 2017 Les récompenses des jeunes diplômés
Lorette Roth (Bac), Morgane Bier (BEP), Kevin Rouquier (BEP), Mélie Hudelot (BEP).



Janvier 2017 Le repas des Séniors



Avril 2016 La chasse aux œufs de Pâques

INTERNET, ENFIN !

Le réseau WifiMax déployé par le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle qui devait assurer la couverture internet du département évolue pour intégrer la technologie MIMO, plus fiable et délivrant du 20 Mbps. L'équipement existant sur le clocher de l'église a été revu pour offrir un débit supplémentaire. Il couvre désormais le village jusqu'à la route de Lebeuville. Le bas du village avec la route départementale sera très prochainement couvert grâce à l'installation d'un poteau relais supplémentaire installé route de Montauban, près de l'ancienne cloûterie. Le village sera couvert

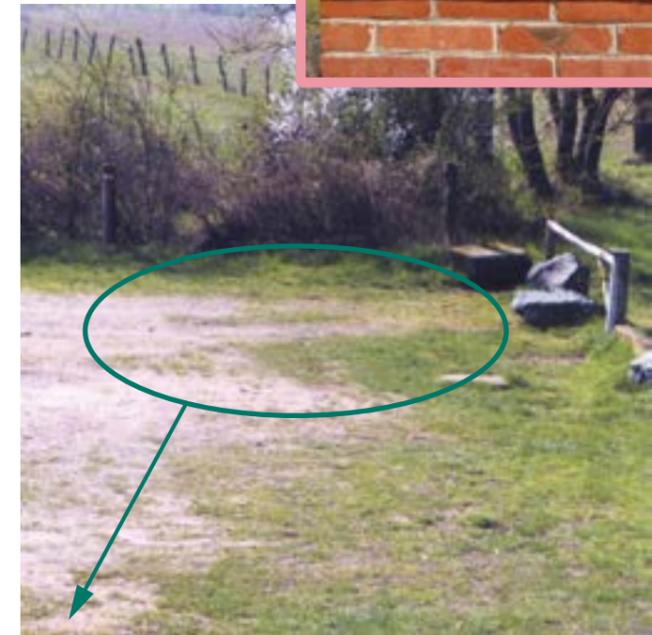
à 95% jusqu'à 20 Mbps, à l'exception de Bingerville et de Montauban qui devront avoir recours à l'internet par satellite. Le changement d'antenne sera réalisé gratuitement pour les personnes déjà équipées par la technologie wifimax.

Une réunion d'information sera bientôt organisée par le fournisseur d'accès Ozone. Le déploiement de la fibre optique (supérieur à 30 Mbps) par la Région Grand Est devrait s'échelonner jusqu'en 2024.

BINGERVILLE, D'ICI ET D'AILLEURS



Des traces bien visibles des canaux d'irrigation



Zone d'implantation de la batteuse... il y a 160 ans !

Le lieu dit de Bingerville, route de Montauban est un endroit chargé d'histoire qui mérite d'être expliqué.

Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, la plaine de la Moselle est faite de landes, de grèves peu fertiles et en grande partie inexploitées. En 1844, venant de Nancy, un notaire, Claude-Emile Binger, achète à la commune de Bainville-aux-Miroirs, 90 hectares de terrains incultes. Il s'engage, en outre, à construire un pont sur la Moselle pour permettre aux habitants d'aller plus aisément dans leurs champs de la plaine. Il se fait construire cette grande bâtisse que l'on voit encore aujourd'hui, sur un lieu dit « Aux Chenevières ». Pendant 6 années, il réalise d'énormes travaux d'aménagements : barrages, prises d'eau, canaux d'irrigation. Ces travaux transforment totalement cette plaine qui devient verdoyante et produit ainsi de grosses quantités de fourrage, vendu aux régiments de cavalerie des garnisons de Nancy et Lunéville. En 1862, à l'occasion du Concours Régional, une médaille d'or grand modèle avec les appréciations du jury est ainsi attribuée M. Binger « qui a créé de vastes et belles prairies sur les cailloux abandonnés de la Moselle ». A noter qu'entres autres services rendus à la population, ces travaux avaient permis de régulariser le cours de la Moselle et d'en minimiser l'effet dévastateur des crues très fréquentes.

En 1853, il construit une machine à battre au service du public à l'extrémité des canaux secondaires aboutissant au grand pont. Elle est abritée par un hangar où l'on dépose les gerbes de différentes céréales; leur nombre par année, varie de 25 à 30 000.... (l'emplacement se situe exactement là où se trouve la barrière de l'ancien terrain de sports) Sa fille, Elisa Vernier vend la propriété en 1901, à M. Victor Genay, industriel cloutier à Bainville; ce dernier revend à Maître Julien, notaire à Remiremont, lequel ne pouvant tenir ses engagements par rapport à l'entretien du pont, revend la prairie et le pont en 1935. C'est la commune de Bainville-aux-Miroirs dont le maire de l'époque est Eugène Enel, propriétaire de la cloûterie) qui devient alors propriétaire de la prairie.

De quand date l'appellation Bingerville ?

Elle a pris « naturellement » le nom de son propriétaire. Un autre Binger, (petit cousin de Claude-Emile), Louis Gustave, devenu officier et surtout explorateur de l'Afrique de l'Ouest, va se rendre célèbre par sa découverte de la boucle du Niger, en Côte d'Ivoire, en 1889. Il fut gouverneur de la Côte d'Ivoire française puis Directeur au Ministère français des Colonies. A côté d'Abidjan, la capitale du pays, se trouve une autre ville qui fut la seconde du pays : Bingerville.

RENSEIGNEMENTS UTILES

> Mairie

Tél. 09 62 13 72 04 - Fax 03 83 72 84 75
Courriel : mairie.bainville-aux-miroirs@wanadoo.fr

> Permanence secrétariat

M^{me} Muriel Daviller
Ouverture le lundi : 8h45 - 9h45 et le jeudi : 17h30 - 19h
Le maire reçoit sur rendez-vous

> Secrétariat de la mairie (aux heures de permanence)

Tél. 09 62 13 72 04

> Correspondant de presse

M. Guy Bourguignon - courriel : bouguy2@wanadoo.fr

> Responsable salle polyvalente

M^{me} Chantal Thiery

> Bibliothèque

M^{me} Éliane Mortal
Ouverture le samedi de 14h à 16h

> Assistante sociale

Centre médico-social de Bayon
Tél. 03 83 72 52 12

> Infirmière

M^{me} Laetitia MIDON
Tél. 06 84 49 12 91

> Pompiers Bayon

Tél. 18 ou 112

> Collecte des ordures

Ordures ménagères : le mardi matin

> École primaire

Directrice : M^{me} Isabelle Triboulot
Tél. 03 83 72 84 90

> S.A.U.R.

Tél. 03 83 46 61 03

> Foyer rural

Présidente : M^{me} Roselyne Hodot
Tél. 09 88 28 15 32

> A.C.C.A. de Bainville-aux-Miroirs (chasse)

Vice-président : M. Florent Cunat
Tél. : 06 10 26 72 27

> La Communauté de communes du Pays du Saintois

21, rue de la Gare - 54116 Tantonville
Tél. 03 83 52 47 93
Accueil : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

> Conservatoire d'espaces naturelles de Lorraine

M^{me} Delphine Jung 03 83 74 21 45 / 06 27 25 84 35
d.jung@cren-lorraine.fr

DÉFIBRILLATEUR

À DISPOSITION DANS LA COMMUNE

Une défibrillateur est installé dans le village. Il est à disposition en cas de besoin à l'entrée de la mairie. Le coût du matériel a été pris en charge par la communauté de communes du Pays du Saintois, celui de l'installation par la commune.

Une formation pour savoir réagir à un arrêt cardiaque a été dispensée aux Bainvillois volontaires par la Fédération française de secourisme le 21 janvier dernier.

Si vous êtes témoin d'un accident cardiaque, vous pouvez contacter les personnes suivantes :

M^{me} Cathy GUILLOT
37, rue de Lebeuville
03.83.72.42.71
06.83.41.01.09

M^{me} Brigitte MEYER
Bingerville
06.70.75.87.05

M et M^{me} ODIN
4, route de Montauban
06.33.78.16.93

M^{me} Éliane MORTAL
34, rue de Lebeuville
06.37.42.86.68

M. Raoul HODOT
37, rue des
Chaussottes
06.76.38.68.92

M^{me} Sandrine VACCON
39, rue des Chaussottes
03.83.72.59.54
06.99.38.17.90

M^{me} Isabelle TRIBOULOT
39, rue du Faubourg de Damas
MORIVILLE
06.50.09.21.53



CARNET

Nouveaux habitants

> M et M^{me} Bourion - Barottin
21 bis, rue de Lebeuville

> M et M^{me} Habois - Cheval
67, rue de Lebeuville

> M et M^{me} Dine - Thiel
77, route Nationale

> M. Alex Guyot
21 bis, rue de Lebeuville

> M. Magnière
19, route Nationale

> M et M^{me} Savani - Lamboule
25, route Nationale

> M. Mickaël Rouf
25, rue des Chaussottes

> M. Bertrand Vaillant
30, rue de Lebeuville

Naissances

> Océane Canel
Le 3 mai 2016

> Logan Savani
Le 6 juin 2016

Décès

> Louis Bertolotti
Le 29 février
2016 (93 ans)

> Claudine Poirel
Le 26 août 2016
(76 ans)

> Yves Jehl
Le 12 septembre
2016 (68 ans)

> Monique Hangartner
Le 5 février
2017 (61 ans)

Bainville Infos N°21 / AVRIL 2017

Directeur de la publication : Raoul Hodot

Rédacteur en chef : Brigitte Meyer

Ont collaboré à ce numéro : Raoul Hodot, Éliane

Mortal, Chantal Thiery et Guy Bourguignon

Réalisation gracieuse : bbcom - 9114 - 03 83 67 48 60

www.bb-com.com